

Concours communal des Maisons fleuries 2023

Autorisation d'exploitation

J'autorise la Ville de Saint Jean de la Ruelle à reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre du concours communal des maisons fleuries.



Embellissons notre ville

Bulletin d'inscription

à remettre jusqu'au vendredi 2 juin inclus



Embellissons notre ville

La Ville de Saint Jean de la Ruelle organise chaque année, le concours communal des maisons fleuries. Ce concours a pour objet d'encourager les actions de fleurissement privatif et de récompenser, par l'attribution de prix, les auteurs des meilleures réalisations. Les jardins, compositions et réalisations doivent être impérativement visibles de l'espace public.

Les différentes catégories

Catégorie A :
Habitation avec jardin visible de la rue.

Catégorie B :
Habitation avec espace de végétalisation limité ou très restreint.

Catégorie C :
Balcons fleuris.

Catégorie D :
Habitation avec décor sur la voie publique.



Bulletin individuel d'inscription

**Merci de bien vouloir compléter ce bulletin
et l'adresser jusqu'au vendredi 2 juin inclus :**

► **par courriel à :**

jardins@ville-saintjeandelaruelle.fr

► **à l'accueil de l'Hôtel de Ville**

71, rue Charles-Beauhaire - Tel. 02 38 79 33 00

► **à la Direction du cadre de vie et du patrimoine**

Allée des Dominicaines

Tel. 02 38 79 58 24

Candidat.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Résidence :

Bâtiment : Étage :

App N° : Porte :

Téléphone :

Courriel :

Catégories

**Indiquez la catégorie qui correspond
à votre aménagement**

A B C D

**Les pré-jurys et le jury communal visiteront
les réalisations florales durant la saison estivale.**

Règlement consultable sur
www.ville-saintjeandelaruelle.fr